Comment consulter et payer son avis de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) depuis la nouvelle page d'accueil de votre espace professionnel ?

L'accès à la page d'accueil de votre espace professionnel reste inchangé :

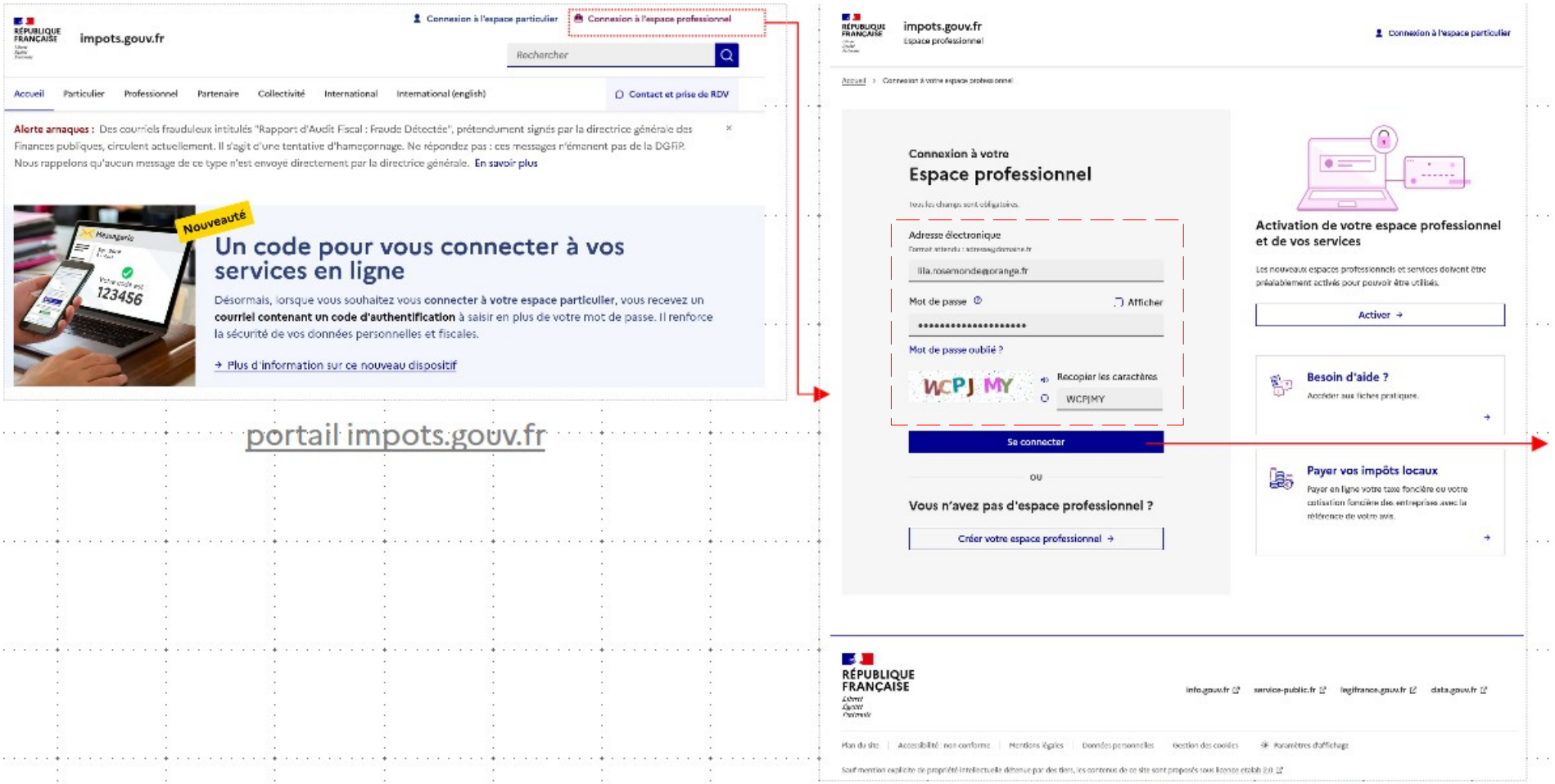

Page d’accueil d’un espace professionnel à dossier unique

1. Accès par la tuile « Avis CFE »

2. Accès par le menu de navigation

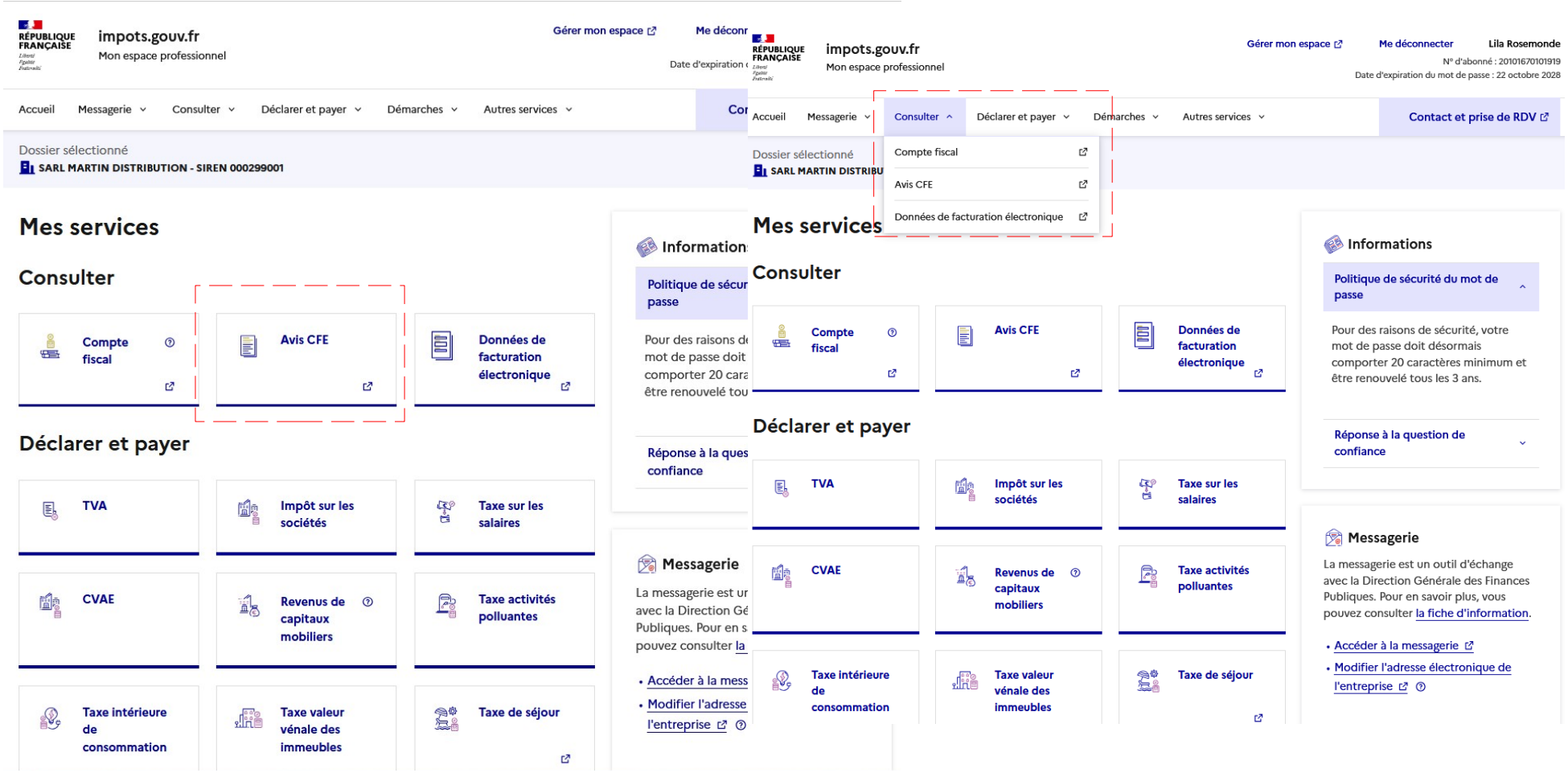

Page d’accueil d’un espace professionnel gérant plusieurs dossiers

Vous avez le choix entre deux modes de navigation :

– choisir d’abord un dossier via le bouton « Sélectionner un dossier », puis accéder au service « Avis CFE » ;
– ou choisir le service « Avis CFE » puis sélectionner un dossier.

1. Sélection d’un dossier pour accéder au service « Avis CFE »

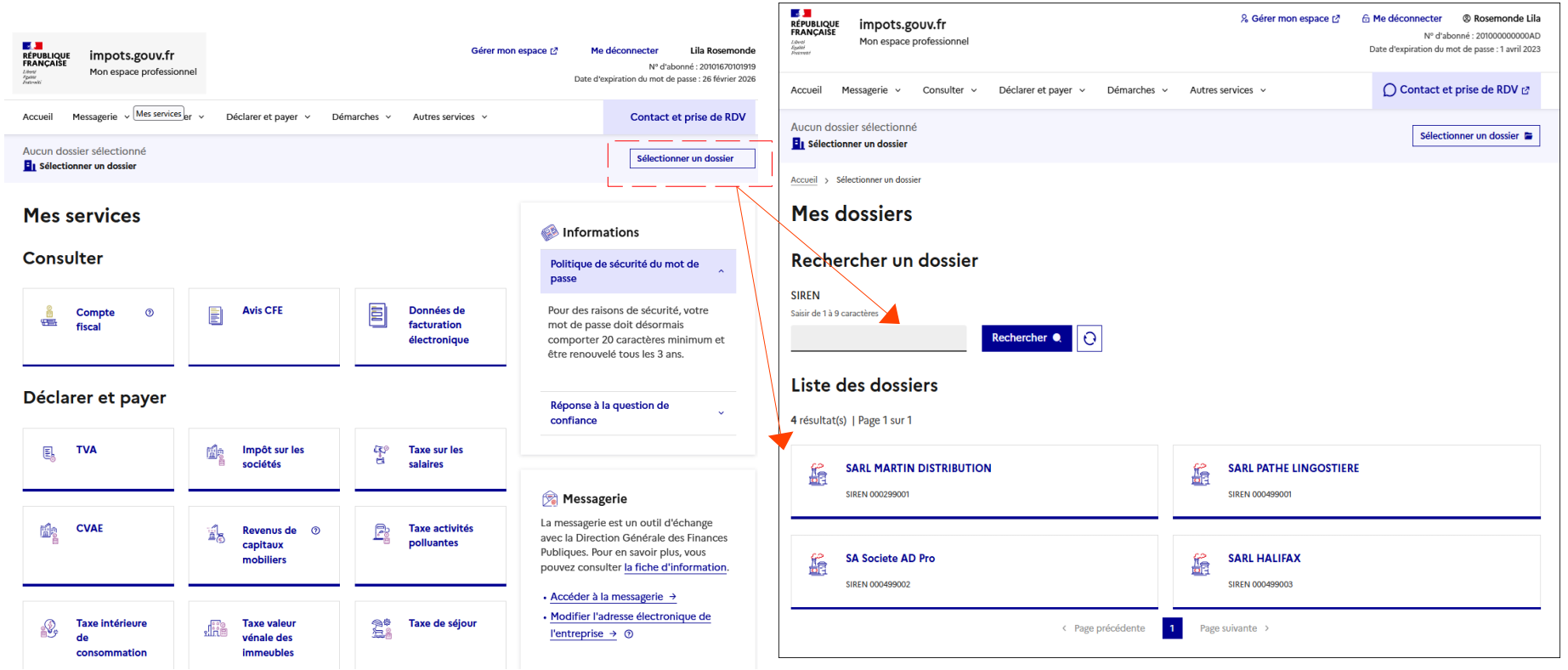

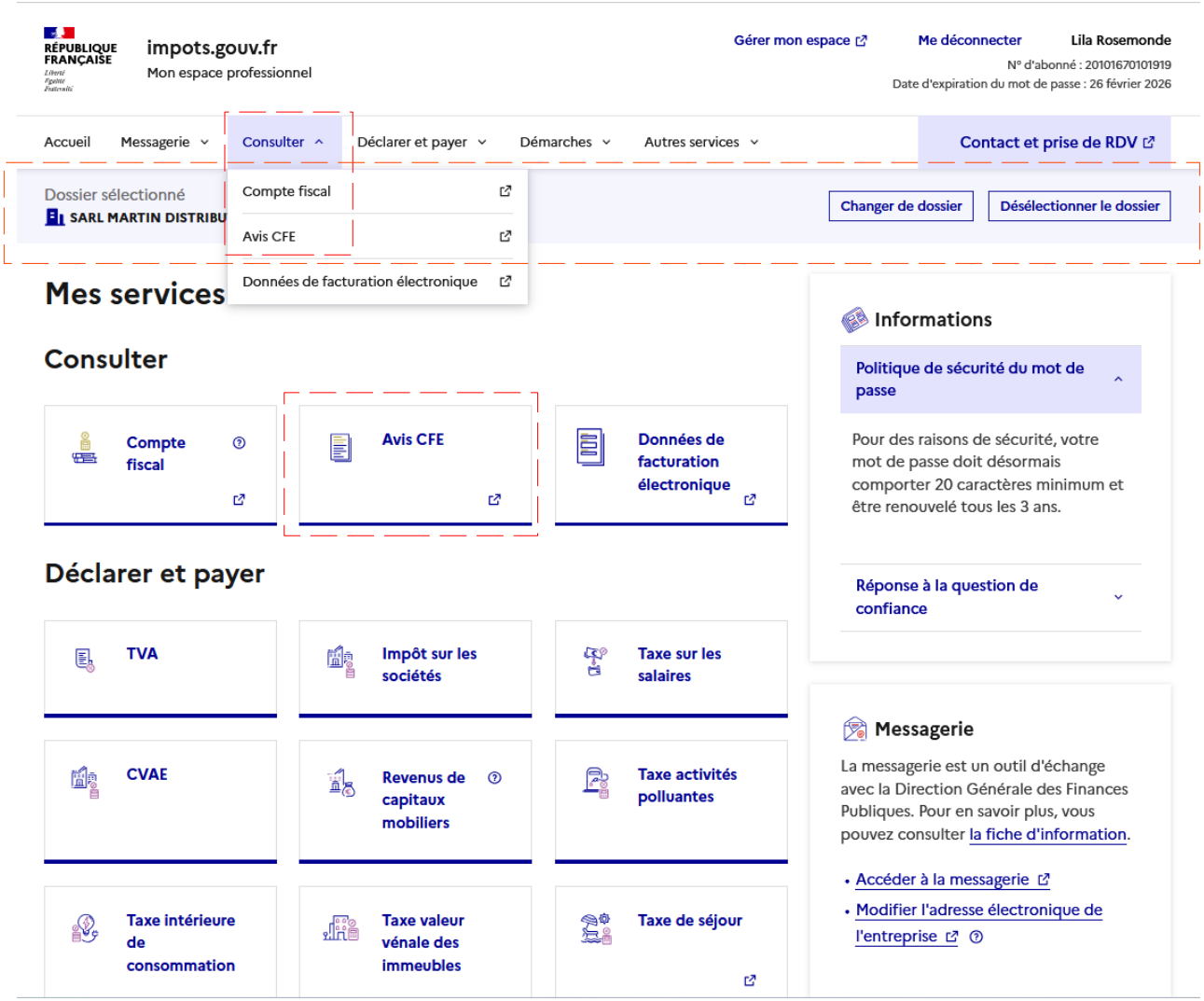

A partir du dossier sélectionné, vous pouvez, si vous êtes habilité au service, consulter les avis de CFE.

2. Sélection du service « Avis CFE » puis choix d'un dossier :

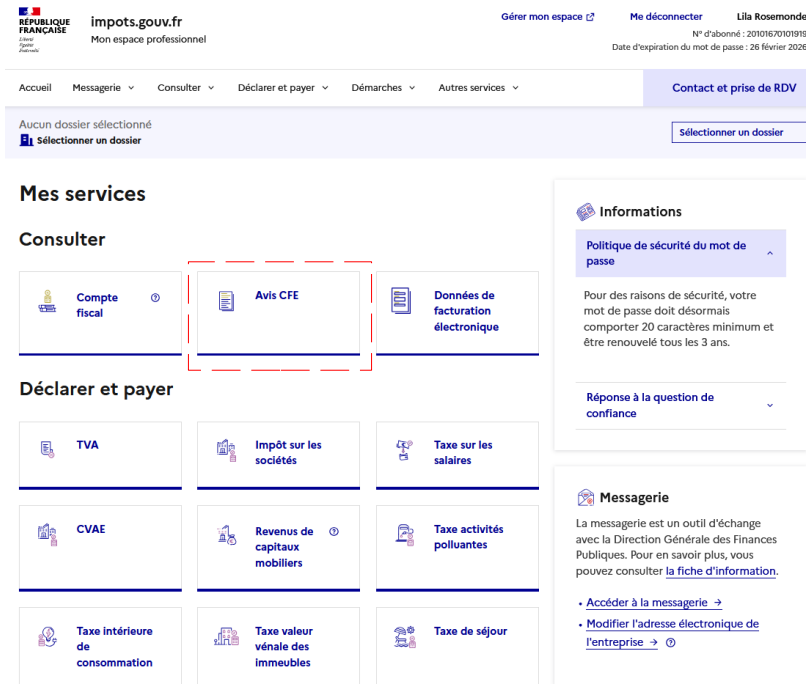

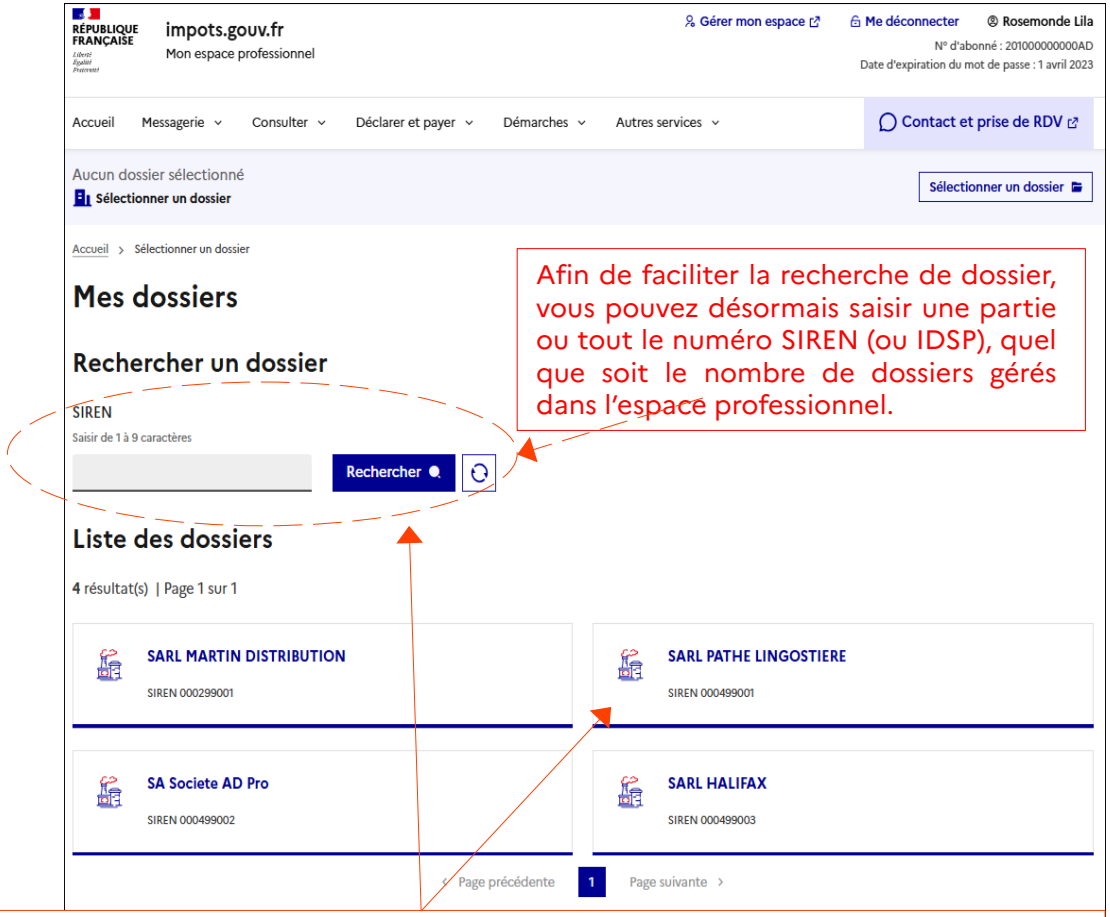

La sélection du service « Avis CFE » filtre automatiquement la liste des dossiers pour n'afficher que ceux pour lesquels vous êtes habilités à consulter les avis de CFE.
Vous pouvez ensuite sélectionner un dossier parmi les résultats, ou le rechercher en saisissant une partie du SIREN souhaité.

Le paiement CFE en ligne, depuis la page d'accueil de votre espace professionnel

Accès au télépaiement ponctuel en ligne de la CFE par la tuile ou le menu de navigation

Accès aux comptes bancaires utilisés pour les télépaiements ponctuels en ligne

Pour souscrire et gérer un contrat de prélèvement automatique

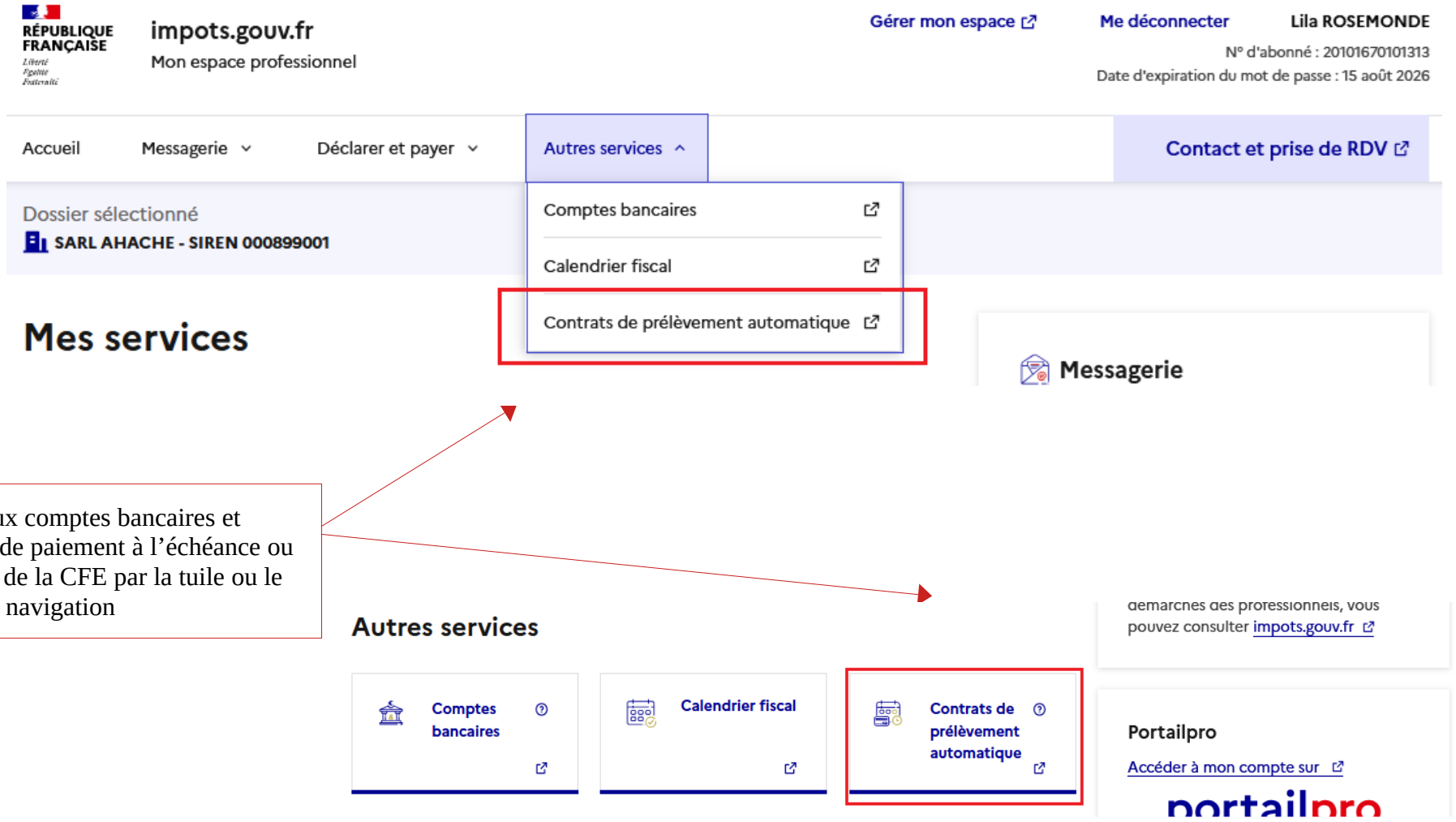

Accès aux comptes bancaires et contrats de paiement à l'échéance ou mensuel de la CFE par la tuile ou le menu de navigation